

ENVOI n° 178

RÉPERTOIRE NOTARIAL

Notice aux souscripteurs

Les éditions LARCIER vous adressent :

LES IMPÔTS SUR LES REVENUS (en rapport avec la pratique notariale)

Cinquième partie

Les plans de pension complémentaire pour indépendants

Jean-Pierre BOURS

*Avocat (BOURS & associés)
Chargé de cours HEC/ULg*

par

et

Claude DEVOET

*Juriste d'entreprise VIVIUM
Chargé de cours à
l'Université Libre de Bruxelles*

Les indépendants n'ignorent plus le caractère congru de la pension légale qui leur revient, et ne peuvent donc rester insensibles à ce que leur proposent les régimes complémentaires.

D'aucuns, faute de mieux, se satisferont des produits du *troisième pilier*: assurance-vie individuelle ou épargne-pension.

D'autres songeront à la pension complémentaire libre, séduisante malgré ses limites, surtout depuis que la matière a été revue par la loi du 24 décembre 2002.

Enfin, ceux qui en auront – ou s'en seront donné – les moyens, après constitution éventuelle d'une société (et donc après s'être conféré le statut de dirigeants mandataires), opteront pour un plan de pension financé par l'entreprise : convention «autofinancée», assurance-dirigeant, engagement individuel de pension ou assurance de groupe.

Mais tous, qu'il s'agisse de recourir à l'assurance-vie individuelle ou de choisir des produits plus sophistiqués, veilleront à se garder des nombreuses embûches parsemant la matière : du régime fiscal complexe de l'assurance-vie individuelle à la «règle des 80%», de la séduction apparente des bons d'assurance ou de la «branche 23» aux subtilités de l'«autofinancement», – innombrables sont les pièges.

Le présent ouvrage a pour ambition de guider le lecteur parmi ces embûches, en l'éclairant sur le régime fiscal de chacun des produits pouvant lui permettre de se constituer un complément de pension. Ainsi seront successivement examinées l'assurance-vie individuelle, l'épargne-pension, la pension complémentaire libre des indépendants, de même que les diverses formes de plans de pension pour dirigeants d'entreprise, de l'engagement individuel à l'assurance de groupe.

Une précieuse feuille de route, exhaustive et méticuleuse, pour se retrouver dans ce labyrinthe.

Pour un classement correct dans la collection, prendre :

Classeur *Tome XV – Droit fiscal* **

- Au début du classeur, placer la nouvelle page cartonnée blanche (Direction et Etat récapitulatif)
- Insérer le présent envoi à la fin du classeur, à la suite du traité de la «Fiscalité immobilière».

LE LEASING IMMOBILIER

par

Marie-Christine VALSCHAERTS

Conseiller juridique

Olivier de CLIPPELE

Notaire

et

A la suite de la nouvelle édition du traité de l'Emphytéose et de la Superficie, sortie de presse en 2004, le présent envoi vous propose un traité entièrement rénové sur le «Leasing immobilier», matière indissociable des deux précédentes.

Le commentaire est divisé en trois grandes parties, consacrées respectivement aux aspects civils (chap. I), au droit comptable (chap. II) et au droit fiscal (chap. III – impôts sur les revenus, TVA et droits d'enregistrement).

Rédigé par des auteurs qui allient la théorie à l'expérience de terrain, le traité se veut essentiellement concret et axé sur les besoins de la pratique notariale.

Pour un classement correct dans la collection, suivre les étapes suivantes :

Classeur *Tome II – Les biens* 6*

- Retirer du Classeur 6*, les deux traités suivants : «Prescription acquisitive», «Entreprise agricole» et formulaire.
- Les transférer dans le nouveau classeur 7*, objet du présent envoi.

Classeur *Tome II – Les biens* 5*

- Retirer du Classeur 5*, le traité «Usufruit, usage et habitation» et l'insérer au début du classeur 6*, avant le traité de «La possession».

Classeur *Tome II – Les biens* 4*

- Retirer du classeur 4*, le traité de l'«Inaliénabilité» et le transférer au début du classeur 5*.
- A la suite du traité «Emphytéose et superficie» et formulaire, insérer le nouveau traité, objet de l'envoi.

Pour une vue générale de l'état du «Tome II – Les Biens» après ces différentes manipulations, voy. l'Etat récapitulatif joint à l'envoi et à insérer à l'entrée du Classeur «Biens»*

FORMULAIRE DES RÉGIMES MATRIMONIAUX

C. RÉGIMES DE SÉPARATION DE BIENS

– Formule de séparation de biens avec société d’acquêts –

par

Philippe PIRON[†]

Notaire à Mons

Un formulaire des régimes matrimoniaux, entièrement rénové, est actuellement en cours de préparation. Il se présentera ainsi qu’il suit :

- A. – Formules générales
- B. – Régimes de communauté
- C. – Régimes de séparation de biens
 - . Formules de base
 - . Séparation de biens avec société d’acquêts.

L’envoi qui vous est fait aujourd’hui est le premier de cette nouvelle série. La formule de Séparation de biens avec société d’acquêts qui est proposée est de la main de M^e Philippe Piron, qui se passionnait pour cette matière. Il avait clôturé le manuscrit peu de temps avant son décès.

Pour un classement correct dans la collection, suivre les étapes suivantes :

*Classeur Tome V – Régimes matrimoniaux 5**

- Au début du classeur, placer la nouvelle page cartonnée blanche (Direction et Etat récapitulatif).
- Insérer en fin du classeur 5*, le présent formulaire, objet de cet envoi.

Le présent envoi sera intégré sur le site internet du Répertoire Notarial dans les prochaines semaines.

pour rappel : voy. <http://rni.larcier.be>

*(l’abonnement à la collection papier comprend l’accès au site Rni;
si vous avez perdu votre code d’accès ou si vous rencontrez des problèmes de classement de votre collection, vous pouvez
contacter Martine De Vos au 010/48.25.70)*

À PARAÎTRE PROCHAINEMENT

Formulaire des Testaments-Forme

Formulaire des Incapables majeurs

Emploi des langues

Tableaux des droits d’enregistrement et de succession/Législations régionales

Droits de succession (classeur II)

Droits de succession/Législations régionales

A. JACOBS M. JEZIERSKI
Editeur adjoint Directeur éditorial
LARCIER
Editions

M. RENARD-DECLAIRFAYT
G. de LEVAL
J.-Fr. TAYMANS
Directeurs